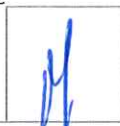


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES**

19260 Treignac

Lundi 19 Janvier 2026

Paraphe



019-200066645-20260119-112026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	6
Nombre de votants	39
Date de la convocation	12/01/2026
Certifié exécutoire le	19/01/2026
Date d'affichage	21/01/2026
Envoyé en préfecture le	21/01/2026

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENETZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal, DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX Jean-François,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), GARAI Daniel (donne procuration à BERNARD Sylvain), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel (représenté).

PRESENTS : PORTE Michel.

Secrétaire : PEYRAMAURE Pierre.

11-2026 Projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil d'entreprise ZA Magoutière Soudaine.

Monsieur le Président présente le projet de construction d'un bâtiment pour pouvoir accueillir des entreprises sur la ZA Magoutière Commune de Soudaine-Lavinadière. Construction d'un bâtiment charpente métallique de 800 m².

Monsieur le Président précise que le coût estimatif de ce projet s'élève à 250 000,00 € HT (travaux de terrassement/VRD, fondations, charpente métallique, et couverture).

Monsieur le Président précise que des aides peuvent être sollicitées :

- auprès de la DETR,
- du Conseil Départemental.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

	Taux	HT
Montant de l'opération	100%	250 000,00 €
DETR	30 %	75 000,00 €
Conseil départemental CD19	10 %	25 000,00 €
Autofinancement	60 %	150 000,00 €

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- D'ACTER le projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil d'entreprise ZA Magoutière Soudaine;
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2026.

Fait à Treignac, le 20/01/2026
Le Président, Philippe JENTY

